

Objectifs :

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de protection rapprochée armée.

Public concerné et prérequis :

Etre titulaire de la carte professionnelle autorisant l'activité de protection physique des personnes avec le port d'arme de catégorie B et D en cours de validité OU titulaire d'une autorisation préalable à demander au CNAPS avant la début du MAC.

Qualification des intervenants :

Nos formateurs du cadre général et juridique est assuré par de véritable personnel de terrain, avec au minimum un diplôme de niveau II (Licence)

Moyens pédagogiques et techniques :

Plus de 15 000m2 de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Durée, effectifs :

26 heures.
12 stagiaires.

Programme :

Module juridique : 3 heures

Modalités d'évaluation des acquis :

Questions orales ou écrites (QCM).

Sanction visée :

Attestation de maintien des aptitudes et des compétences

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Feuille ou carnet

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

Taux de réussite à la formation :

100%

Taux de satisfaction de la formation :

100%

Tarif :

600,00 €